

A2VIP - Espace public

Déclaration d'accessibilité

JUIN 2025

A2VIP, éditeur du site, s'engage à rendre ce site Internet accessible conformément à l'article 47 de la Loi numéro 2005-102 du 11 février 2005.

À cette fin, l'éditeur du site met en œuvre la stratégie et les actions d'accessibilités, détaillées dans son schéma pluriannuel ([cliquez ici](#)).

Cette déclaration d'accessibilité s'applique au site « A2VIP Espace public », sur le nom de domaine a2vip.fr

État de conformité

Le site « A2VIP Espace public » est partiellement conforme avec [le Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité \(RGAA\)](#) en raison des non-conformités énumérées dans la section « Contenus non accessibles ».

Résultats des tests

L'audit de conformité réalisé en interne par un service dédié à l'accessibilité du Groupe APICIL révèle que :

- **75,51 % des critères du RGAA version 4.1.2 sont respectés ;**
- le taux moyen de conformité du service en ligne s'élève à 79,70 %.
Il s'agit de la moyenne du score de conformité obtenu sur chacune des pages de l'échantillon (détaillé dans « Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité »).

Ce pourcentage correspond à :

- 12 critères non conformes ;
- 37 critères conformes ;
- 57 critères non applicables.

Contenus non accessibles

Les points non conformes sont liés aux 8 thématiques suivantes (et concernent 12 critères) :

IMAGES

Critère 1.1 Chaque image porteuse d'information a-t-elle une alternative textuelle ?

Certaines images ne disposent d'aucun texte alternatif.

Critère 1.2 Chaque image de décoration est-elle correctement ignorée par les technologies d'assistance ?

Les images des actualités ne sont pas ignorées

Critère 1.3 Pour chaque image porteuse d'information ayant une alternative textuelle, cette alternative est-elle pertinente (hors cas particuliers) ?

Le bouton d'affichage du CookieBot affiche un attribut : alt="Cookiebot session tracker icon loaded"

COULEURS

Critère 3.2 Dans chaque page web, le contraste entre la couleur du texte et la couleur de son arrière-plan est-il suffisamment élevé (hors cas particuliers) ?

Certains intitulés manquent de contraste.

LIENS

Critère 6.1 Chaque lien est-il explicite (hors cas particuliers) ?

Quelques liens à améliorer au niveau des intitulés.

Critère 6.2 Dans chaque page web, chaque lien a-t-il un intitulé ?
Quelques liens sans intitulé.

ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES

Critère 8.9 Dans chaque page web, les balises ne doivent pas être utilisées uniquement à des fins de présentation. Cette règle est-elle respectée ?

Ne pas utiliser de double
 pour créer des marges verticales entre les textes.

ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES

Critère 9.1 Dans chaque page web, l'information est-elle structurée par l'utilisation appropriée de titres ?

Des sauts hiérarchiques dans les titres.

PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

Critère 10.5 Dans chaque page web, les déclarations CSS de couleurs de fond d'élément et de police sont-elles correctement utilisées ?

Ajouter une déclaration CSS pour la conformité.

Critère 10.7 Dans chaque page web, pour chaque élément recevant le focus, la prise de focus est-elle visible ?

Aucune prise de focus visible.

NAVIGATION

Critère 12.7 Dans chaque page web, un lien d'évitement ou d'accès rapide à la zone de contenu principal est-il présent (hors cas particuliers) ?

Un lien d'évitement n'est pas présent.

CONSULTATION

Critère 13.3 Dans chaque page web, chaque document bureautique en téléchargement possède-t-il, si nécessaire, une version accessible (hors cas particuliers) ?

Les fichiers en téléchargement ne sont pas tous compatibles avec les technologies d'assistance.

Dérogations pour charge disproportionnée

Aucune dérogation

Contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité

Aucun contenu

Établissement de cette déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été établie le 11 juin 2025.

Technologies utilisées pour la réalisation du site web

- HTML 5
- CSS
- JavaScript

Agents utilisateurs, technologies d'assistance et outils utilisés pour vérifier l'accessibilité

Les tests des pages web ont été effectués avec les combinaisons de navigateurs web et lecteurs d'écran suivants :

- Firefox 102 et NVDA 2022.4
- Chrome 118 et NVDA 2022.4

Outils pour évaluer l'accessibilité

Les outils suivants ont été utilisés lors de l'évaluation :

- Outils pour développeurs intégrés aux navigateurs
- Validator W3C
- Color Contrast Checker
- Lighthouse
- WAVE
- Tanaguru RGAA4
- A11Y Outline

Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

- **Accueil**
<https://www.a2vip.fr/>
- **Nous connaître**
<https://www.a2vip.fr/nous-connaître/>
- **Nos partenaires**
<https://www.a2vip.fr/nous-connaître/partenaires/>
- **Gouvernance**
<https://www.a2vip.fr/nous-connaître/gouvernance/>
- **Nos offres**
<https://www.a2vip.fr/nos-offres/>
- **Santé prévoyance collective**
<https://www.a2vip.fr/nos-offres/santé-prevoyance-collective/>
- **CCN Sport**
<https://www.a2vip.fr/nos-offres/ccn-sport/>
- **Action sociale (et formulaire)**
<https://www.a2vip.fr/action-sociale/>
- **Actualités (liste)**
<https://www.a2vip.fr/les-actualités-et-communiqués-de-presse-a2vip/>
- **Détail actualité**
<https://www.a2vip.fr/blog/2021/04/22/initiatives-covid-19/>
- **Résultats de recherche**
<https://www.a2vip.fr/?s=mutuelle>
- **Réclamations**
<https://www.a2vip.fr/reclamations/>
- **Mentions légales**
<https://www.a2vip.fr/mentions-legales/>
- **Contact**
<https://www.a2vip.fr/contact/>

Retour d'informations et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service ou si vous avez une question sur l'accessibilité numérique :

- envoyer un message à contact@a2vip.fr

Nous vous remercions par avance de préciser dans votre message : adresse URL de la page concernée, une pièce jointe (capture d'écran par exemple), ainsi que le dispositif d'assistance utilisé le cas échéant.

Important : cette adresse email est réservée à l'envoi des demandes en vue d'améliorer l'accessibilité du site, le confort de lecture et de navigation.

Voies de recours

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant :

Vous avez signalé au responsable du site Internet un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services du portail et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

Écrire un message au Défenseur des droits (<https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/>)

- Contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région (<https://www.defenseurdesdroits.fr/saisir/delegues>)
- Envoyer un courrier par la Poste (gratuit, ne pas mettre de timbre)
Défenseur des droits
Libre réponse 71120
75342 Paris CEDEX 07

Plan d'actions à mettre en place

A la suite de l'audit d'accessibilité numérique du site, A2VIP a mis en place un plan d'actions, qui est un document revu annuellement et mis à jour en juillet 2025. Ce plan d'actions ([cliquez ici](#)) énonce les critères non conformes dans la déclaration d'accessibilité ci-dessus, et explicite les mesures correctives à effectuer.

Les audits de conformité à l'accessibilité numérique sont effectués tous les trois ans.